



N° 338-2016/ARR/DJA/SRA

Date du : 16/02/2016

Rapport de présentation

OBJET : Modification de l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

PJ : Projet d'arrêté

Les modifications proposées visent à préciser le champ de la délégation de signature accordé à madame Mireille MUNKEL, monsieur Jules HMALOKO et à monsieur Christophe OBLED, secrétaires généraux adjoints de la province Sud, à madame Marie-Noëlle LOPEZ, directrice de la communication, à monsieur Serge NEWLAND, directeur du cabinet de la présidence de la province Sud et à madame Sabine HENNEBELLE, chef du cabinet de la présidence de la province Sud, à l'effet de signer, au nom du président de l'assemblée de la province Sud, les bons de commandes, les engagements, liquidations ainsi que tout autre acte ou décision et convention relevant de la compétence de l'ordonnateur et se rapportant aux crédits des directions gérées.

De plus, conformément à l'article 174 – alinéa 2 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie qui dispose qu' : « *il [le PPS] peut déléguer en toute matière sa signature aux vice-présidents, au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, aux directeurs adjoints, aux chefs de service et aux chefs de service adjoints ainsi qu'aux agents publics occupant des fonctions au moins équivalentes* », il convient de préciser que les fonctions de directeur et de chef du cabinet de la présidence de la province Sud sont des fonctions au moins équivalentes à celles énumérées à l'article 174 précité.

Monsieur Vincent GISLARD est nommé inspecteur général de la province Sud, en titre, par arrêté n° 3364-2014/ARR/DRH du 4 janvier 2015, l'article 6 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé doit être actualisé en ce sens.

De même, il vous est proposé de préciser le champ de la délégation de signature accordé à monsieur Alexandre BRIANCHON, directeur juridique et d'administration générale et à madame Marion BASTOGI, directrice juridique et d'administration générale adjointe, en matière de débits de boissons et de gestion des moyens mobiliers et immobiliers.

Enfin, les champs de la délégation de signature accordés à madame Sandrine PAPON, chef du service des relations administratives et à monsieur Stéphane PERRAUD, chef du service des affaires juridiques et de la réglementation de la direction juridique et d'administration générale sont révisés et précisés.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.